

QUITTANCE DE LOYER

Quittance de loyer du mois de **février 2016**

Adresse de la location :

27 bis rue de Launay

91 400 ORSAY

Je soussignée Christine REVELLAT, copropriétaire du logement désigné ci-dessus,
déclare avoir reçu de **M Théo Capron.**,

la somme de **cinq cent soixante-dix euros / 570 euros**,

au titre du paiement du loyer et des charges pour la période de location

du 1 / 2 / 2016 au 28 / 2 / 2016

et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer : 520 euros

Provision pour charges : 50 euros

Total du loyer : 570 euros

Date du paiement : le 29 / 2 / 2016

Fait à Les Clayes sous Bois, le 4 mars 2016

Christine Le Merlus



Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant trois ans par le locataire (article 7-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)